

## PROJET ÉDUCATIF

### COMMUNE DE MAGNY le HONGRE

Une politique éducative ne peut être que l'aboutissement d'une démarche collective. Le partenariat entre les acteurs de l'éducation et de l'action sociale, notamment les familles, les associations et les institutions est indispensable pour faire avancer le projet éducatif hongrémanien. Travailler à l'éducation partagée sur un territoire, c'est apprendre ensemble, se confronter aux questions de l'hétérogénéité, de la diversité, des temporalités et des différents espaces éducatifs.

#### SITUATION :

Magny-le-Hongre est une ville aux origines rurales qui fait partie du Syndicat d'Agglomération Nouvelle du Val d'Europe avec 4 autres communes.

Sa population est particulièrement jeune avec 7000 habitants en 2011, 43 % environ ont de 0 à 24 ans. Magny-le-Hongre comprend actuellement environ 3000 logements 33 % sont des appartements, 45 % des pavillons et 22% des logements sociaux.

Les évolutions de la structure familiale, l'aménagement du temps de travail, la prise en compte du temps de transport parfois étendu pour certains parents, les modes de vie, rendent indispensables de prendre en considération la place de l'enfant dans la société.

De ce fait, la Municipalité de Magny-le-Hongre tient à promouvoir la place des jeunes au sein de la collectivité et fait sienne comme l'une de ses priorités, d'accompagner, de développer et de pérenniser son action à l'égard des publics concernés, notamment au regard de l'évolution rapide du nombre d'habitants.

Dans ce contexte, les projets immédiats font état

- D'une seconde crèche (40 berceaux) dont l'ouverture est prévue en 2014
- D'un quatrième groupe scolaire prévu pour septembre 2014
- De la construction d'un gymnase à proximité du collège pour 2013
- De la construction d'une piscine intercommunale
- D'un projet d'extension du skate-park
- De la possible mise en place d'une classe spécialisée dans l'accueil d'enfants atteints d'un trouble envahissant du développement (enfants autistes)
- D'un développement du Point Jeunes existant pour l'accueil des préadolescents
- D'une réflexion sur l'éventuelle ouverture d'un service municipal dédié aux adolescents
- D'une étude portant sur l'implantation d'un deuxième lycée sur le secteur du Val d'Europe
- De la réflexion sur la création d'un ludothèque

## I. ORIENTATIONS EDUCATIVES

C'est à dire les grands axes de la politique éducative de la ville définis par les élus dans l'objectif de promouvoir la place que le jeune doit avoir au sein de la Collectivité et dans la société en général.

1. Respecter les rythmes et les besoins de l'enfant du plus jeune âge jusqu'à l'âge adulte.
2. Privilégier la continuité entre les différentes structures d'accueil (crèche, centre de loisirs, point jeunes ...etc.)
3. Favoriser les relations fondées sur le respect mutuel et l'acceptation des différences
4. Porter une attention particulière sur l'intégration des enfants les plus vulnérables dont ceux porteurs de handicaps
5. Accompagner le jeune à devenir acteur de son développement et autonome, lui permettre d'affirmer sa personnalité
6. Valoriser les potentiels et aider les enfants à prendre conscience de leurs capacités
7. Favoriser la découverte des autres et la vie sociale, développer l'apprentissage de la vie en collectivité
8. Sensibiliser les jeunes à la citoyenneté, à la solidarité et à la responsabilité, avec notamment la mise en place du Conseil Consultatif des Jeunes (CCDJ)
9. Encourager les actions en matière de développement durable : liaisons douces vers les écoles, recyclage
10. Encourager les pratiques culturelles, sportives, scientifiques, techniques et ludiques
11. Proposer une offre culturelle et sportive adaptée aux enfants
12. Mettre le langage au centre des apprentissages y compris dans les activités de loisirs
13. Accorder une attention particulière aux enfants en difficulté scolaire
14. Encourager la sensibilisation et l'apprentissage de langues étrangères dès le plus jeune âge
15. Pérenniser l'existence du dispositif bilingue existant dans un des groupes scolaires en cherchant à le maintenir tout au long de la scolarité des enfants et à l'étendre aux élèves francophones susceptibles de pouvoir l'intégrer.
16. Prévenir et agir contre tout comportement uniquement consommateur de loisirs
17. Développer le goût de l'effort, l'esprit d'équipe et la prise d'initiative

18. Participer à la formation BAFA de jeunes hongrois notamment en leur donnant une priorité pour l'accueil en stages lors de leur formation
19. Encourager l'organisation de séjours, colonies, stages ou type de voyage collectif à thème afin de permettre à des enfants de groupes d'âges proches de se retrouver dans un cadre différent et de vivre des temps de loisirs qui tranchent avec le quotidien.

## II. LES MOYENS HUMAINS ET MATERIELS

### Un service éducation, culture et sport

Regroupant et pilotant les services de la ville dédiés à l'accueil des enfants :

- relation avec l'Education Nationale
- restauration scolaire
- service des ATSEM
- accueil de loisirs et accueil périscolaire
- point jeunes
- Ecole multisports municipale
- relation avec les associations sportives et culturelles : développement du tissu associatif, manifestations et gestion des équipements

### La formation continue des personnels

Impliquer et professionnaliser les équipes d'animation (CNFPT).

Favoriser la formation continue des animateurs et autres agents associés (Atsem...etc.).

### Normes d'encadrement

Les normes d'encadrement, notamment pour les ALSH sont au minimum celles qui correspondent au décret du 3 mai 2002. Les taux d'encadrement sont révisés à la baisse et les conditions de réalisation de certaines activités sont prises en compte partout où il est nécessaire et indispensable d'observer des spécificités normatives (activités sportives ou éducatives relevant notamment de l'arrêté du 20.06.03 modifié au 3.06.04...baignade par exemple.)

Pour garantir une action éducative continue et rationnelle auprès des jeunes confiés par les familles, la commune veille à promouvoir l'emploi d'agents d'animation à temps complet qui interviennent tant au sein des ALSH que lors des périodes comparables qui précèdent ou prolongent la journée d'école lors des activités périscolaires en semaine. La plupart de ces agents sont titulaires de la fonction publique territoriale en qualité d'agents d'animation diplômés. La commune se fixe pour objectif de stabiliser les équipes au contact des enfants de façon à limiter les changements de personnel en cours d'année scolaire.

### Une action en direction des acteurs éducatifs

Sensibiliser les professionnels de l'éducation à la diversité sociale et culturelle et à la dimension interculturelle.

Fédérer les agents communaux autour du projet éducatif de la commune afin qu'ils apportent des solutions éducatives et pédagogiques aux besoins de l'enfant dans sa globalité.

Les acteurs qui évoluent au sein des équipements destinés aux Jeunes sont chargés de gérer en direct ou par voie de délégation les activités proposées et de faire vivre au quotidien le projet éducatif qu'ils doivent prendre en considération.

Ces personnels sont soumis au contrôle de l'autorité publique qui les emploie, et leur confie la responsabilité d'encadrer en toute sécurité les jeunes participant pendant les périodes d'ouverture des

structures éducatives où ils sont appelés à effectuer leurs services quotidiennement (groupes scolaires, ALSH, PJ, Crèche).

Les adultes qui constituent les équipes d'encadrement se positionnent en qualité de référents par rapport aux jeunes qui leur sont confiés.

### Des structures

- Une crèche : du lundi au vendredi de 7h à 19h, agrément 60 enfants âgés de 10 semaines à la scolarisation en maternelle
- Trois accueils de loisirs avec des capacités d'accueil de 120 aux P'tites Canailles, 120 au Paradis des Ouistitis, 120 aux p'tits Farfadets
- Un Point jeunes
- Des équipements sportifs : deux terrains multisports, un skate park, deux terrains de football, un gymnase comprenant un dojo et une salle multisports, des installations dédiées par groupe scolaire (plateaux d'EPS, salles polyvalentes, salle de danse).
- Des espaces communaux ressources : une salle des fêtes, une médiathèque avec une programmation pour enfants

Pour favoriser l'épanouissement et afin que l'enfant puisse y acquérir des valeurs humaines, les lieux de vie sont adaptés et mettent en avant la convivialité des espaces d'accueil et de loisirs.

### Des projets pédagogiques et/ou de fonctionnement dans chaque structure

Ils doivent s'inspirer de ce projet éducatif et sont élaborés par les équipes d'animation.

Les directeurs des équipements recevant du public mettent en place un projet de fonctionnement qui évolue dans le cadre de la législation en vigueur.

En vertu de l'arrêté du 21 mars 2003 et de l'instruction n°03-075 du 17 avril 2003, les personnels d'animation et les responsables d'équipements, disposent des titres et diplômes qui permettent l'exercice de leurs missions dans le cadre des activités éducatives réalisées à l'attention des mineurs.

La municipalité a fait le choix d'avoir une équipe de direction diplômée d'un BPJEPS sur l'amplitude horaire de 7 heures à 19 heures notamment les mercredis et les vacances scolaires afin d'assurer au mieux le suivi des enfants.

Pour faire évoluer les actions qu'il souhaite mettre en valeur, l'organisateur organise des rencontres de travail avec les Responsables de sites et avec les agents afin d'entendre leurs points de vue.

### III. LES MODALITES DE FONCTIONNEMENT

La commune comporte actuellement 4 accueils de loisirs sans hébergement : trois structures pour la tranche d'âge 3-11 ans sont rattachées à chacun des 3 groupes scolaires ; le quatrième dédié aux 11-15 ans, situé aux abords du collège, est un point Jeunes.

#### Pour les centres 3-11ans

L'accueil périscolaire a lieu au sein des centres de loisirs tous les matins de 7 heures à 8 heures 20 et chaque soir de 16h30 à 19 heures (ouverture des portes aux parents à partir de 17 heures). Les centres de loisirs sont habilités par la DDCS à accueillir 120 enfants chacun. Ils fonctionnent tous les mercredis et les vacances de 7h à 19 heures. Lors des périodes de vacances, des regroupements de structures peuvent avoir lieu.

#### Pour le Point jeunes

Le Point jeunes est habilité à recevoir jusqu'à 36 adolescents les mercredis, samedis et durant les vacances scolaires de 13h à 19h. Il fonctionne également les mardis, jeudis et vendredis de 16h à 19 heures. Des soirées sont organisées sur projet chaque semaine de vacances et, de façon occasionnelle, entre chaque période de congés scolaires.

#### **Les modalités d'inscription :**

##### Pour les centres 3-11ans :

Les inscriptions sont prises en compte en fonction des capacités d'accueil de chaque centre.

Pour une fréquentation du centre en accueil périscolaire ou le mercredi, les familles doivent avoir inscrit leur enfant avant le jeudi midi précédant la période concernée sur le kiosque ou sur la feuille de réservation disponible à l'accueil de la Mairie en cas de non accès internet.

L'accueil se fait uniquement à la journée

Un dossier d'inscription et une fiche sanitaire sont à compléter chaque année.

Pour les périodes de vacances une date butoir d'inscription est donnée avant chaque période de congés dans les différents moyens de communication (lettre du Maire, panneau électronique communal, affichage sur les portes des centres, page d'accueil du kiosque des réservations, courriels à destination des familles...)

##### Pour le Point jeunes :

Une cotisation annuelle est à régler pour toute l'année scolaire directement au service enfance de la mairie. Elle ouvre droit à la fréquentation de la structure sur tous les temps d'ouverture.

Pour les sorties et les soirées les jeunes doivent s'acquitter d'une carte à point valable 1 an avec laquelle ils règlent eux-mêmes les activités auxquelles ils souhaitent participer, le point étant la monnaie d'échange.

#### IV. LA COMMUNICATION A DESTINATION DES FAMILLES

Les potentialités en matière d'accueils sont présentées aux parents dans les différents supports de communication municipaux. La démarche participative est encouragée (rencontres, réunions, informations...).

Les inscriptions ont lieu via le kiosque sur le site Internet de la mairie pour les restaurants scolaires et les accueils de loisirs. Les inscriptions pour la crèche et le point Jeunes se font à l'accueil de l'Hôtel de Ville.

Des agents administratifs spécialisés accompagnent les parents tout au long des démarches nécessaires à l'inscription de leurs enfants.

Le site internet de la ville, la LDM ainsi que les panneaux électroniques se font l'écho des mêmes informations.

Des événements exceptionnels sont réalisés tout au long de l'année pour permettre aux parents et enfants de découvrir les structures : portes-ouvertes, liaisons entre niveaux éducatifs, expositions, fêtes de fin d'année etc.

##### La Crèche

Les dossiers d'inscription sont centralisés en Mairie. Pour une meilleure évaluation de la situation de chaque famille, une permanence d'accueil avec un agent spécialisé de la Petite Enfance est envisagée. Les situations sensibles pourraient alors être repérées plus précocement pour offrir ainsi une réponse plus adaptée.

##### Les centres de loisirs 3-11 ans

Dans chaque structure, le projet éducatif et les projets pédagogiques qui en découlent sont à la disposition des usagers.

Les programmes prévisionnels d'activités sont à la disposition des parents dans les lieux d'accueil.

Le règlement intérieur est transmis aux parents au début de chaque année scolaire et doit obligatoirement être retourné signé. Des Conseils de centre avec les directeurs, des représentants de la municipalité et des parents associés ont lieu une à deux fois par an.

##### Le Point Jeunes

Le projet éducatif, et le projet pédagogique qui en découle, sont à la disposition des usagers dans la structure et sur le site Internet de la mairie.

Les programmes d'activités des mercredis, samedis et jours de vacances sont affichés dans la structure.

Une information sur le Point Jeunes a lieu lors du Forum des Associations ou lors d'événements sportifs ou culturels auquel le PJ participe.

## V. L'EVALUATION DE L'ACTION

L'organisateur :

Contrôle l'application des objectifs par :

- Le suivi des projets pédagogiques
- Les réunions de groupes d'animation

Travaille en partenariat avec les partenaires sociaux et éducatifs de la ville et de l'intercommunalité.

S'engage à tenir ses services à l'enfance selon les normes réglementaires en vigueur et à adapter les fonctionnements en vertu des modifications qui pourraient subvenir en terme de réglementation concernant la protection des mineurs au sein des accueils éducatifs avec et sans hébergement dont il a la responsabilité.

Nous voulons mettre l'Education au cœur de nos objectifs et permettre à tous les enfants hongrémaniens de trouver leur place dans le monde qui les entoure.

Le Maire,



Jean Paul BALCOU